

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 22 décembre 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 15 décembre 2016

Publié le 23 décembre 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 57

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Charles ROZOY	M. Hervé BRUYERE
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Thierry FALCONNET	M. Jean-Yves PIAN	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Patrick CHAPUIS	Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Christine MARTIN	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-François DODET	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Colette POPARD	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. André GERVAIS	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	M. Denis HAMEAU	M. Dominique SARTOR
M. Didier MARTIN	M. Christophe BERTHIER	M. Damien THIEULEUX
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. François HELIE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	Mme Chantal OUTHIER	M. Cyril GAUCHER
Mme Anne DILLENSEGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Adrien GUENE.

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
Mme Louise MARIN	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Gaston FOUCHERES	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. André GERVAIS
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Louis LEGRAND pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Florence LUCISANO pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	Mme Céline TONOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Université de Bourgogne - Convention UniversCités - Colloque - Demande de subvention

Dans le cadre de la convention de partenariat avec l'Université de Bourgogne, UniversCités, approuvée par le Conseil de Communauté le 8 octobre 2015, le Grand Dijon et la Ville de Dijon s'engagent à poursuivre le soutien aux colloques, organisés et validés par l'Université et en lien avec le développement économique.

Par courrier du 23 juin 2016, le Président de l'Université de Bourgogne sollicite le financement du colloque suivant.

1 - EARLI 2016 – conférence 2016.

EARLI (European Association for Research in Learning and Instruction) est une association de recherche qui cherche à comprendre les mécanismes et dynamiques d'apprentissage, d'instruction et d'éducation scolaires et non-scolaires.

Avec l'appui du laboratoire LEAD-CNRS UMR 5022 (Laboratoire d'Étude de l'apprentissage et du Développement) et de l'université de Bourgogne-Franche-Comté, la conférence 2016 a été organisée à Dijon, les 24-25-26 août 2016, en pleine semaine des fêtes de la vigne. La thématique de la conférence portait sur les recherches récentes sur les apprentissages et l'éducation, le numérique et ses effets sur les performances d'apprentissage et la cognition.

Cette conférence internationale a rassemblé une centaine de chercheurs venant d'Europe, des États-Unis, d'Australie et d'Asie.

Pour l'organisation de cette conférence internationale, l'association EARLI sollicite de la Communauté Urbaine du Grand Dijon une subvention d'un montant de **1 000 €** (annexe jointe).

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** une subvention de **1 000 €** à l'Université de Bourgogne, afin de financer la conférence internationale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 74
 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 17 PROCURATION(S)